

Une palette d'acteurs mobilisés, de la réduction des risques aux soins

Henri-Jean Aubin,
professeur de psychiatrie et d'addictologie,
université Paris-Saclay.

La médecine de ville constitue le premier niveau de recours. Les généralistes jouent un rôle essentiel dans le repérage précoce, l'évaluation de la sévérité et l'accompagnement des situations non complexes (voir article p. 27). Leur relation de confiance facilite l'abord de cette problématique souvent marquée par l'ambivalence. Les médecins formés à l'addictologie assurent le suivi ambulatoire, l'évaluation des possibles répercussions sur la santé (bilan biologique, imagerie), la prescription de traitements médicamenteux (naltrexone, acamprosate, baclofène, disulfirame), et orientent vers les structures spécialisées si nécessaire. Les microstructures médicales en addictologie permettent une approche pluriprofessionnelle au sein du cabinet, avec par exemple l'intervention de travailleurs sociaux et de psychologues. Des partenariats innovants se

développent également pour le sevrage médicalisé à domicile, proposant un accompagnement quotidien avec des infirmiers libéraux et une cellule addictologique spécialisée.

Les structures médico-sociales

Les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) représentent un maillon essentiel. Ces structures gratuites et confidentielles assurent l'évaluation de la situation et la prise en charge médicale, psychologique et sociale. En 2022, près de 179 000 personnes y ont été suivies, dont environ la moitié pour des troubles liés à l'alcool. Les Csapa proposent des consultations spécialisées, dont les consultations jeunes consommateurs (CJC) pour l'intervention précoce, et ils peuvent offrir des hébergements variés : structures d'urgence, centres thérapeutiques résidentiels (séjours de six mois à un an pour stabiliser l'abstinence), appartements thérapeutiques ou familles d'accueil. Les réseaux de santé spécialisés favorisent la coordination entre professionnels.

L'ESSENTIEL

▣ **Les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de l'alcool nécessitent des soins adaptés à la sévérité de leur dépendance, leur trajectoire personnelle et leurs comorbidités. En France, le dispositif repose sur trois pôles complémentaires : la médecine de ville, les structures médico-sociales et le dispositif hospitalier spécialisé.**

Le dispositif hospitalier

La filière hospitalière s'organise en trois niveaux. Les structures de niveau 1 assurent les sevrages simples, les consultations et l'activité de liaison *via* les équipes de liaison et de soins en addictologie (Elsa). Celles de niveau 2 prennent en charge les sevrages complexes et les comorbidités sévères, incluant les unités de soins médicaux et de réadaptation en affections liées aux conduites addictives (SMRA). Les structures de niveau 3 ajoutent des missions d'enseignement, de recherche et de coordination régionale. L'hospitalisation est indiquée en cas de risque de syndrome de sevrage sévère (*delirium tremens*, épilepsie), de comorbidités rendant le sevrage ambulatoire périlleux, d'échecs répétés, de situation sociale complexe.

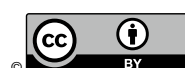
L'orientation entre ces dispositifs requiert une adaptation continue selon l'évolution des besoins. Il faut tenir compte de la gravité du trouble, des urgences médicales ou sociales, et surtout des objectifs du patient vis-à-vis de la réduction de consommation ou de l'abstinence. Sa motivation fluctuante face au changement doit être accompagnée avec bienveillance. La connaissance des ressources locales et de leurs spécificités permet une orientation optimale, favorisant la continuité du parcours de soins et la coordination entre acteurs. ■

DE L'AIDE SOUS PLUSIEURS FORMES

En parallèle ou en complément de la prise en charge par le médecin traitant et/ou en service d'addictologie, des ressources sont disponibles pour accompagner les personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage. Le dispositif d'aide à distance Alcool info service propose un site d'information regroupant conseils et outils ainsi que plusieurs espaces pour échanger : des forums, un *chat*, une ligne d'écoute pour parler avec des professionnels. Les entretiens sont anonymes et menés dans une approche bienveillante. Un annuaire des structures de prise en charge et des adresses utiles est aussi disponible. www.alcool-info-service.fr, 0 980 980 940 (appel non surtaxé).

Des groupes d'entraide entre personnes concernées par une difficulté avec l'alcool ou entre proches permettent de partager son vécu, d'être soutenu et d'accompagner l'arrêt ou la diminution de la consommation d'alcool. Les groupes de pair-aidance se réunissent en présentiel et en ligne (groupes Facebook, visioconférence). Ils sont portés par plusieurs structures nationales.

En ligne : <https://www.alcool-info-service.fr/agir-sur-sa-consommation/ou-trouver-de-laide/rejoindre-un-groupe-dentraide-un-bon-moyen-de-partager>



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.

Dossier

Protéger la population des risques de l'alcool